

DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS : RÈGLEMENTS

Aucun achat, ni paiement n'est requis pour participer à ce défi ou le gagner. Aucun achat, ni paiement n'augmentera ou n'améliorera vos chances de gagner. Nul où la loi l'interdit. Accès Internet requis.

Chaque gagnant peut devoir prendre part au processus d'obtention du prix et signer des documents, comme une renonciation, dans les 10 jours ouvrables (tel qu'expliqué plus en détails ci-dessous).

En participant à la loterie « sweepstake », vous acceptez ces règlements officiels, qui constituent un contrat. Vous devez donc les lire attentivement avant de participer. Sans comporter de limite, ce contrat comprend des indemnités de votre part et destinées au commanditaire (définies ci-dessous) ainsi qu'une limite de vos droits et recours.

QU'EST-CE QUE LE DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS?

Le défi #VieÉpique (ou « défi ») est un défi de 90 jours créé pour donner accès aux participants à des trucs, ressources, soutien et occasions de rendre des comptes, pour les aider à atteindre leurs objectifs de santé et bien-être. Le défi Vie épique est administré en ligne par le biais d'un groupe Facebook privé. Ce groupe de soutien est ouvert uniquement aux gens qui participent au défi; c'est un endroit où trouver de la motivation, de l'inspiration et des orientations.

Le défi est commandité par Victorian Epicure Inc. (« Épique » ou « commanditaire »). Vous pouvez joindre le commanditaire au 10555 W. Saanich Road, North Saanich (Colombie-Britannique), V8L 6A8. Toute référence à des tiers concernant le prix est faite uniquement à des fins de référence et d'identification. En aucun cas une telle référence ne vise à suggérer une approbation, une commandite ou encore une affiliation avec le commanditaire ou la loterie « sweepstake ».

COMMENT PARTICIPER?

Le défi #VieÉpique de 90 jours est ouvert à la communauté Épique. Pour vous joindre au défi, vous devez remplir un formulaire d'inscription en ligne, disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://epicure.com/fr-ca/defi-vie-epique> Épique vous enverra ensuite un courriel avec un lien vers le groupe Facebook du défi #VieÉpique, qui est un groupe Facebook privé. Seul l'administrateur du groupe peut vous ajouter au groupe Facebook. Avant de vous joindre, vous devez fournir votre adresse de courriel (à des fins d'administration du défi) et le nom de votre Conseiller/ère Épique.

Au moment où le Défi commence, les participants (« Participant admissible ») doivent avoir 18 ans ou plus. De plus, ils doivent être résidents du Canada ou des États-Unis d'Amérique (à l'exclusion d'Hawaï et des territoires des États-Unis). Les employés d'Épique et les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés peuvent participer au Défi, mais ils ne peuvent pas gagner de prix.

Aucun achat requis. Pour participer par la poste et courir la chance de gagner un prix de participation sans vous inscrire au groupe Facebook, inscrivez votre nom, adresse, numéros de téléphone de jour et de soir et adresse courriel sur une feuille de papier ou une carte, puis envoyez par la poste à l'adresse suivante pour les résidents canadiens : « Défi Vie épique de l'automne 2022 », 10555 W. Saanich Road, North Saanich, BC, V8L 6A8, Canada; et à l'adresse suivante pour les résidents des É-U : « Défi Vie épique de l'automne 2022 », 26 S. Rio Grande Street, Suite 2072, Salt Lake City, UT 84101, USA. Une seule inscription postale par personne. Les inscriptions postales doivent être reçues par le Commanditaire avant le 29 novembre 2022 à minuit (heure du Pacifique).

QUELS SONT LES PRIX À GAGNER?

Les participants admissibles peuvent se qualifier pour gagner deux niveaux de prix, soit les « prix de participation » et les « prix de programme ».

Les participants admissibles courent la chance de gagner l'un des 20 « prix de participation », qui seront remis de façon intermittente tout au long du programme, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Les participants admissibles aux prix de participation peuvent se joindre au défi à tout moment pendant ou avant le début du défi (12 août 2022 au 10 décembre 2022). Le tableau ci-dessous présente des informations au sujet de chaque prix de participation, du défi à réaliser, de la date de sélection du gagnant potentiel (à 9 h HP pour chaque date, tel que sélectionné et annoncé par le comité de sélection), et de la date d'attribution du prix. Les informations au sujet de chaque défi pour les prix de participation seront affichées dans le groupe Facebook.

PRIX*	DÉFI	DATE DE SÉLECTION	DATE D'ATTRIBUTION PRIX
2 prix de 50 \$ chacun en produits Épique	Concours Entraînement en 7 minutes	23 septembre 2022	27 septembre 2022
4 prix (Mélange de protéines à la vanille ou au chocolat Énergie)	Concours Préparation de repas	2 octobre 2022	6 octobre 2022
200 \$ en produits Épique	Concours Mon partenaire	10 octobre 2022	13 octobre 2022

*Les prix ci-dessus sont en dollars canadiens.

DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS : RÈGLEMENTS

PRIX*	DÉFI	DATE DE SÉLECTION	DATE D'ATTRIBUTION PRIX
200 \$ en produits Épicure	Concours Victoire hors balance (VHB)	17 octobre 2022	20 octobre 2022
200 \$ en produits Épicure	Concours Produit	24 octobre 2022	27 octobre 2022
200 \$ en produits Épicure	Concours #SelfieSueur	28 octobre 2022	1 ^{er} novembre 2022
200 \$ en produits Épicure	Concours Sondage	31 octobre 2022	7 novembre 2022
150 \$ en produits Épicure	Concours Produit	14 novembre 2022	17 novembre 2022
200 \$ en produits Épicure	Concours Victoire hors balance (VHB)	21 novembre 2022	24 novembre 2022
150 \$ en produits Épicure	Concours Préparation de repas	27 novembre 2022	1 ^{er} décembre 2022
10 prix de 100 \$ en produits Épicure	Top 10 de la participation au groupe Facebook	5 décembre 2022	7 décembre 2022

*Les prix ci-dessus sont en dollars canadiens.

De plus, les participants admissibles peuvent se qualifier pour l'un des six « prix de programme », dont la valeur totale est de plus de 6 000 \$CA. Pour être admissibles aux « prix de programme », les participants doivent se joindre au Défi au plus tard le 25 septembre 2022 et doivent soumettre leurs photos, mesures et poids, au tout début du défi et à la fin du défi. Les participants doivent aussi soumettre leur poids toutes les deux semaines au cours du défi de 90 jours et jusqu'à la date de fin du défi.

Les prix de programme sont les suivants :

VICTOIRE HORS BALANCE LA PLUS SIGNIFICATIVE :

- 1^{re} place : 2 500 \$ en argent
- 2^e place : 500 \$ en argent
- 3^e place : 250 \$ en produits Épicure (au choix du gagnant)
- 4^e place : 100 \$ en produits Épicure

PERTE DE POIDS EN POURCENTAGE :

- 1^{re} place : 2 500 \$ en argent
- 2^e place : 500 \$ en argent

Prix en dollars canadiens

Les gagnants potentiels seront jugés subjectivement et présélectionnés par le comité de sélection qui prendra les décisions finales, à sa seule et absolue discrétion, pour la remise des prix de participation et des prix de programme. Les prix de participation remis tout au long du défi seront attribués au terme d'un tirage au sort effectué parmi tous les participants qui répondent aux conditions du concours. Les 10 récompenses de participation seront remises à la fin du défi en fonction de la participation au groupe Facebook du défi Vie épique. Les récipiendaires des 6 prix de programme remis à la fin du défi seront choisis par un comité de sélection. Les gagnants éventuels pourraient être appelés à remplir, à légaliser (s'il y a lieu) et à retourner au Commanditaire un affidavit d'admissibilité, une exonération de responsabilité et, sauf lorsque interdit par la loi, une permission de publicité, de même que des documents fiscaux (collectivement appelé « Documents de gagnant de prix ») (un ou la totalité de ces documents pouvant exiger que le gagnant fournisse son numéro de sécurité sociale). Les documents ne doivent pas être altérés et doivent respecter le formulaire fourni par le Commanditaire pour que le gagnant puisse réclamer son prix. Les Documents de gagnant de prix doivent être renvoyés au Commanditaire avant la date ou l'heure indiquée dans les Documents de gagnant de prix et feront l'objet d'une vérification.

DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS : RÈGLEMENTS

DATES ET EXIGENCES DU DÉFI #VIEÉPIQUE DE L'AUTOMNE 2022

9 au 11 septembre 2022	Préparation, commande du programme et planification pour un début réussi
12 septembre 2022	Date de début du défi (00 h 00 m 01, heure du Pacifique)
16 septembre 2022	Soumission des poids, mesures et photos de départ (« avant »)
25 septembre 2022	Fin des inscriptions pour être admissible aux Prix de programme
16 septembre au 9 décembre 2022	Vous devez soumettre votre poids toutes les deux semaines
9 décembre 2022	Soumission des poids, mesures et photos de fin (« après »)
10 décembre 2022	Date de fin du défi (à 12 h, heure du Pacifique)
20 décembre 2022	Annnonce des gagnants des prix de programme dans le groupe Facebook du défi Vie épique et à epicure.com

L'inscription commence à 00 h 00 m 01 (heure du Pacifique) le 12 août 2022 et se termine à 12 h 00 m 01 (heure du Pacifique) le 25 septembre 2022 (Période d'inscription). Après cette date, l'inscription reste ouverte mais ces participants ne seront pas admissibles aux « Prix de programme ». Ils seront toutefois admissibles aux prix de participation hebdomadaires.

DE QUELS PRODUITS AI-JE BESOIN POUR RÉUSSIR?

Afin de vous préparer à connaître la réussite dans le cadre du défi Vie épique de 90 jours, Épiculture a créé la Collection Vie épique.

QUAND ET COMMENT DOIS-JE SOUMETTRE MES PHOTOS, MESURES ET POIDS « AVANT » ET « APRÈS »?

Un lien se trouvera dans le courriel hebdomadaire et sera affiché dans le groupe. Il vous mènera vers un formulaire où vous pourrez entrer vos photos, mesures et poids au tout début du défi et à la fin du défi. Les participants doivent aussi soumettre leur poids toutes les deux semaines.

Veillez soumettre des photos « avant » et « après », chacune avec une vue de face, une de dos et une de côté. Sachez que les photos ne doivent aucunement être modifiées. Pour lire des trucs sur la façon de prendre vos photos, consultez la page 19 du Guide Vie épique.

PUIS-JE PARTAGER MES RÉUSSITES ET CELLES DES AUTRES?

Absolument! Lorsque vous partagerez vos formidables réussites Du vrai. Résultats concrets^{MC} assurez-vous qu'elles respectent toujours trois éléments : elles doivent être authentiques, avoir été approuvées et ne pas contenir de déclaration.

1. AUTHENTIQUE

- Ce que vous montrez ou dites est véridique et présenté dans un contexte approprié, pour ne pas qu'une partie de votre message soit trompeuse;
- Il en va de même pour les photos partagées; elles ne doivent pas être modifiées et doivent présenter la date du jour où elles ont été prises.

2. APPROUVÉE

- Si vous partagez l'histoire de quelqu'un d'autre, obtenez d'abord son approbation.

3. NE PAS CONTENIR DE DÉCLARATION

- Nous vous encourageons à partager votre histoire, mais en gardant en tête que les parcours de santé et de bien-être sont individuels. Ainsi, il est important d'éviter de faire des déclarations ou de donner des garanties.

DÉTAILS DU DÉFI

En participant au défi #VieÉpique de 90 jours, les participants admissibles acceptent ceci :

- J'accorde à Épiculture l'autorisation illimitée d'utiliser mon nom, mon histoire, mes photos ou mes documents écrits dans toute publication, publicité ou promotion future d'Épiculture.
- Je certifie que mon témoignage ou mon approbation du défi #VieÉpique, Du vrai. Résultats concrets. ou de tout autre produit Épiculture est authentique, véridique et fourni volontairement.
- Je comprends que je n'aurai droit à aucune rémunération de quelque nature que ce soit pour l'utilisation future de mon nom, mon histoire, mes photos ou mes documents écrits.
- J'accorde à Épiculture le droit de modifier, de publier, de promouvoir et d'utiliser les messages et les photos du défi Vie épique, sans restriction, dans tous les médias, et sans autre autorisation, avis ou compensation.

DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS : RÈGLEMENTS

Participations :

- Toutes les participations doivent être soumises dans les délais indiqués ci-dessus.
- Toutes les participations doivent être fournies avec les bonnes coordonnées.
- Épiculture n'est pas responsable des participations perdues, en retard ou mal acheminées, ou autres erreurs.
- Toutes les participations deviennent la propriété exclusive d'Épiculture une fois soumises. Les participations (photos, essais et/ou matériel supplémentaire) ne seront pas retournées et pourront être utilisées de la manière jugée appropriée par Épiculture.
- Épiculture respecte votre vie privée et n'utilisera vos renseignements personnels qu'à des fins d'administration du défi. Notre politique de confidentialité se trouve au <https://epicure.com/fr-ca/protection-des-renseignements-personnels> et au <https://epicure.com/en-us/privacy> (pour les É-U).

LE DÉFI

- Toutes les décisions concernant les gagnants potentiels des prix seront prises par le comité de sélection. Toutes les décisions sont finales; les participants admissibles acceptent de se conformer à ces décisions.
- Les participants admissibles sont encouragés à consulter leur médecin avant de commencer le Défi #VieÉpique. Les participants peuvent modifier leur régime alimentaire et/ou programme d'entraînement en fonction de leurs objectifs.

PRIX

- Les chances de gagner un prix tout au long du défi dépendent du nombre de personnes qui participent et répondent aux critères de participation.
- Les prix seront décernés au 10555 West Saanich Rd, North Saanich, C.-B., V8L 6A8.
- Les gagnants du défi seront informés par téléphone ou par courriel au plus tard le 20 décembre 2022, vers 10 h (heure du Pacifique).
- Au moins deux tentatives seront faites pour contacter chaque gagnant potentiel à différents jours. Si le gagnant potentiel ne peut être joint ou ne répond pas dans les 72 heures ou si, pour toute raison, le prix ne peut être attribué, un autre participant au défi sera sélectionné et bénéficiera de 72 heures pour réclamer le prix, et ainsi de suite, jusqu'à ce que tous les prix aient été attribués.
- Les prix seront uniquement attribués aux participants admissibles dont le nom complet vérifiable est associé au compte de média social. Les prix seront envoyés aux gagnants dans les 60 jours suivant la confirmation du gagnant et la réception du formulaire signé de consentement et de décharge de responsabilité (si applicable).
- Les gagnants de produits Épiculture recevront les produits de leur choix (taxes incluses), et Épiculture se chargera d'expédier les produits en question à ses frais.
- Épiculture n'émet aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit concernant les prix.
- Les prix ne sont pas transférables, et les prix en produits Épiculture ne peuvent être échangés pour de l'argent comptant.
- Épiculture se réserve le droit de substituer un prix par un prix de valeur égale ou supérieure, et d'attribuer des prix supplémentaires à la discrétion du comité de sélection.
- Épiculture se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix dans le cas où le nombre de participants admissibles ou de participations reçues est insuffisant.

DÉFI #VIEÉPIQUE DE 90 JOURS : RÈGLEMENTS

AUTRES

- Les participants assument tous les risques de blessure, de perte ou de préjudice de toute nature découlant de la participation ou des prix décernés à la suite du défi #VieÉpique. Épicure n'est aucunement responsable des dommages de toute nature qui pourraient en découler. Les participants libèrent Épicure et ses administrateurs, dirigeants, employés et Conseillers/ères de tous les risques, dommages, pertes, blessures ou dommages pouvant découler de la participation au défi #VieÉpique ou résultant de celui-ci.
- En participant au défi, le participant libère et dégage Facebook ainsi qu'Épicure et ses directeurs, dirigeants, employés et Conseillers/ères de toute responsabilité en lien avec les pertes, blessures, dommages, coût ou dépenses de toutes sortes, subis par lui ou toute autre personne. Cela comprend, sans s'y limiter, les lésions corporelles, le décès, les dommages, la perte ou la destruction de la propriété, le préjudice, les droits de publicité ou de confidentialité, la diffamation, la représentation sous un jour fâcheux de même que les réclamations de tiers découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation au Défi, de la participation à toute activité connexe au Défi ou encore de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout Prix et de tout manquement aux Règlements du Défi.
- En participant à ce défi, les participants admissibles s'engagent à respecter les règles et les décisions d'Épicure et du comité de sélection, qui sont finales.
- Si un prix est refusé, Épicure se réserve le droit de sélectionner un autre participant admissible à sa seule et entière discrétion, ou de ne pas attribuer ce prix à un autre participant.
- Ce défi n'est aucunement commandité, endossé, administré par Facebook ou associé à Facebook.
- Épicure se réserve le droit de terminer ou de retirer ce défi à tout moment, pour quelque raison que ce soit.
- Ce défi est soumis à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le défi est nul là où la loi l'interdit. Ces règles constituent les Règlements officiels du Défi. Le Défi est assujéti aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Les Règlements du Défi peuvent changer sans préavis pour se conformer à toute loi fédérale, provinciale et municipale applicable ou à la politique de toute autre entité ayant autorité sur la commanditaire. Tout enjeu et toute question sur la construction, la validité, l'interprétation et la force exécutoire des Règlements du Défi ou encore sur les droits et obligations unissant le participant et le commanditaire, en lien avec le Défi, doivent être régies et interprétées conformément aux lois de la province de la Colombie-Britannique, notamment les clauses de procédure, sans donner effet à aucun autre droit ou conflit de droit ou de dispositions, qui mènerait à l'application des lois d'une autre compétence. DE PLUS, ADVENANT UN TEL DIFFÉREND, LE PARTICIPANT N'AURA EN AUCUN CAS LA PERMISSION OU LE DROIT D'OBTENIR (ET RENONCE PAR LA PRÉSENTE À TOUT DROIT DE CHERCHER OU DE RÉCLAMER) UNE MESURE INJONCTIVE, ÉQUITABLE OU NON MONÉTAIRE OU UN MONTANT ACCORDÉ POUR DES DOMMAGES PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, OU TOUT AUTRE DOMMAGE. CELA COMPREND LES HONORAIRES D'AVOCAT, AUTRES QUE LES COÛTS RÉELS DÉCAISSÉS PAR LE PARTICIPANT (S'IL Y A LIEU), NE DÉPASSANT PAS DIX DOLLARS (10 \$). EN OUTRE, LE PARTICIPANT RENONCE À TOUT DROIT DE VOIR LES DOMMAGES SE MULTIPLIER OU S'ACCUMULER.
- Les résidents du Québec peuvent soumettre tout différend quant à la conduite de ce concours publicitaire à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Tout litige relatif à la remise d'un prix peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* seulement dans le but d'aider les parties à conclure un accord.
- Toute propriété intellectuelle comprenant, sans s'y limiter, les marques de commerce, noms commerciaux, logos, conceptions, droits d'auteur et toute autre propriété intellectuelle ou encore secret commercial contenu dans tout matériel (comprenant, sans s'y limiter, les médias imprimés, numériques et autres) demeure la propriété du commanditaire ou de ses sociétés affiliées,